



CONTACT PRESSE  
Médélise René

05 56 33 00 97  
07 87 81 59 48

[medelise.rene@lormont.fr](mailto:medelise.rene@lormont.fr)

Mairie de Lormont  
rue, André Dupin – BP1  
33305 Lormont cedex

Retrouvez les communiqués de presse de  
la Ville de Lormont sur [www.lormont.fr](http://www.lormont.fr)



@Villedelormont sur [Twitter](#),  
[Facebook](#), [Instagram](#), [Youtube](#) et  
[Calaméo](#)

## Communiqué de presse

**Vendredi 21 juin**

### **Synthèse du Conseil Municipal de la Ville de Lormont**

*En séance publique, le Maire de Lormont, Jean Touzeau, et ses conseillers municipaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal, ce vendredi 21 juin à l'Hôtel de Ville, dès 18 heures.*

#### **Candidature au label d'excellence « Cité éducative »**

La Ville de Lormont, suite à sa demande de labellisation Cité éducative, a été retenue parmi 80 sites en France pour prétendre à ce label d'excellence, dès la rentrée 2019.

Le label Cité éducative vise à donner à 60 territoires expérimentaux, les moyens et l'organisation nécessaires pour mobiliser tous les acteurs éducatifs autour de l'école, améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers et garantir la continuité éducative entre les responsables et acteurs de l'éducation des jeunes. L'objectif étant d'accompagner les enfants et les jeunes dans leur éducation avant, pendant et après l'école.

À Lormont, le pilotage local du programme devra être réalisé par la collectivité, avec le soutien du Rectorat, de la Préfecture et de la Caisses d'Allocations Familiales (CAF). Conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles, tels sont les objectifs auxquels devra répondre la Ville dans le cadre de sa stratégie innovante et ambitieuse. Un des collèges du territoire sera également désigné chef de projet opérationnel et recevra un fonds spécifique Cités éducatives. Les parents et les acteurs éducatifs du territoire seront associés à ce projet afin d'accompagner au mieux les enfants et les jeunes dans leur scolarité et leur parcours de vie.

Des moyens seront alloués, en plus de ceux déjà existants, permettant de soutenir les différentes actions contractualisées après labellisation. L'Éducation Nationale déchargera également un Principal pour suivre le programme. Un co-financement de l'État et des Collectivités est attendu et l'implication de la CAF, du Département et de la Région seront recherchés.

*Pour prendre pleinement connaissance de ce projet et du label d'excellence Cité éducative, veuillez trouver ci-joint le dossier de presse de l'Éducation Nationale.*

#### **Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**

Ce Réseau a pour but de soutenir la coopération entre les Villes ou les intercommunalités ayant une seule et même volonté : mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

La Ville de Lormont, dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, met en œuvre une politique de santé publique permettant notamment de lutter



Lormont, le 21 juin 2019

## Communiqué de presse

contre les inégalités de santé. En adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, la municipalité appuie sa volonté de développer des actions, des infrastructures favorisant le bien-être et la santé de la population.

### **Gaspillage alimentaire – Convention de partenariat**

En partenariat avec Bordeaux Métropole, la Ville de Lormont souhaite s'engager dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec la restauration collective. A noter que cette mesure devrait devenir obligatoire à partir de 2020.

Près de 11 000 tonnes de déchets sont produits chaque année sur la métropole, c'est pourquoi Bordeaux Métropole a mis en œuvre un accompagnement (technique, logistique et méthodologique) pour les Villes désireuses de participer à l'animation de ce projet éducatif.

La Ville de Lormont a choisi, dès la rentrée 2019, les écoles élémentaires Marie Curie et Albert Camus pour participer à ce dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire.

### **Lutte contre l'habitat indigne**

Depuis la loi ALUR de 2014, la lutte contre l'habitat indigne est une compétence de la Métropole, renforcée par la loi ELAN, en novembre 2018.

Aujourd'hui, la Ville de Lormont, bien que très active (2 OPAH sur le Vieux bourg), souhaite la mise en place de la compétence du permis de louer, du permis de diviser et de la déclaration de mise en location.

- Permis de louer

Obligera tout propriétaire, mettant prochainement son bien en location sur le secteur du Vieux bourg, à faire une demande d'autorisation en Mairie (avant signature du bail). Il devra également fournir les diagnostics habituels à la location. En cas de refus d'autorisation de louer, la décision sera transmise à la CAF ainsi qu'à d'autres organismes autorisés ou habilités.

- Permis de diviser

Obligera les propriétaires à respecter les règles d'habilité définies dans le code de l'urbanisme et de la construction, mettant fin aux divisions illégales de grandes habitations en logements trop petits.

- Déclaration de louer

Permettra de quantifier le taux de rotation de locataires dans un secteur ou/et une typologie de biens. Cette déclaration est sollicitée uniquement après la location du bien, contrairement aux permis de louer ou de diviser.

Ces 3 outils permettront à la commune de prendre position pour renforcer sa lutte contre l'habitat indigne.

### **Foulées Littéraires, salon du livre et des littératures sportives 2019**

Les Foulées Littéraires figure parmi les événements phares de la commune. Ce projet s'inscrit au cœur des politiques publiques locales, valorise le livre et les littératures sportives, affirme sa pertinence et son impact en terme de rayonnement.



## Communiqué de presse

Chaque année, la programmation réunit auteurs, artistes, sportifs, professionnels du livre, mettant en valeur l'action culturelle, éducatrice et sportive de la Ville.

Cette 9ème édition, qui aura lieu les 29 et 30 novembre prochain, s'articulera autour de la thématique « La Parole dans le sport ». Un axe particulièrement riche qui permettra d'aborder des sujets de sociétés et d'actualité autour de la place de la parole dans le sport. Expositions, rencontres, ateliers (journalisme, commentaires sportifs, slogans, chants, hymnes, langage des arbitres) seront au programme des Foulées Littéraires 2019.

### **PanOramas, le Parc des Coteaux en biennale – Édition 2020**

Cette manifestation, initiée par le Grand Projet des Villes avec les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, valorise le Parc des Coteaux, sa spécificité paysagère, son patrimoine hors norme et développe la connaissance du territoire.

Après 3 premières années à Lormont, de 2010 à 2014, puis à Bassens en 2016 et Floirac en 2018, l'itinérance s'installera à Cenon en 2020. Cette nouvelle édition sera l'occasion de fêter les 10 ans de cette manifestation et s'articulera autour de 3 temps forts : la vie du Quartier Général à Cenon, les Marches de PanOramas (les 29,30 et 31 mai 2020) et la Nuit Verte (le 26 septembre 2020).

Comme pour les précédentes éditions, le GIP GPV souhaite transférer la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Lormont pour la mise en place de PanOramas, édition 2020, sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont. Cette convention comprendra notamment la signature des contrats, l'exécution des marchés et le dépôt des demandes de subvention.

Par le biais de cette convention, la participation financière des 4 Villes du GPV s'élèvera à 50 000 € dont 14 400 € pour Lormont, identique aux éditions précédentes. La commune devra également désigner un contact référent, gage de savoir-faire et de connaissance en nature.